

Il existe trois mesures distinctes de chômage partiel qui présentent des durées, des niveaux d'indemnisation et des engagements différents

Mesure	Objet de la mesure	Durée	Indemnisation du salarié	Reboursement de l'employeur	Engagements employeurs	Accès aux stages de formation
Chômage partiel Xynthia	Indemniser les suites de la tempête et ses conséquences	42 jours sur 2 à 5 mois	++	++	Pas d'engagements	Non
Chômage partiel Classique	Indemniser les suites de la crise de la mortalité	1000 heures par année civile	-	+	Pas d'engagements	Oui
Chômage partiel "Allocation Partielle d'activité de longue durée"	Indemniser les suites de la crise de la mortalité	1000 heures par année civile (pour 2010)	+++	+++	Engagement de maintien de l'emploi pendant une durée égale à 2 fois la durée de la convention	Oui avec obligation d'un entretien d'orientation